



HAL
open science

Être en couple chacun chez soi, une situation plus fréquente après une séparation

Arnaud Régnier-Loilier

► **To cite this version:**

Arnaud Régnier-Loilier. Être en couple chacun chez soi, une situation plus fréquente après une séparation. *Population et sociétés*, 2019, 566, pp.1-4. 10.3917/popsoc.566.0001 . hal-04624692

HAL Id: hal-04624692

<https://hal.science/hal-04624692>

Submitted on 25 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

Population & Sociétés

Être en couple chacun chez soi, une situation plus fréquente après une séparation

English
version

Arnaud Régnier-Loilier*

Être en couple tout en habitant chacun chez soi est fréquent au commencement d'une vie de couple, mais certaines personnes continuent à ne pas habiter ensemble longtemps après le début de leur relation. Analysant l'enquête *Étude des parcours individuels et conjugaux* (Épic) de 2013-2014, Arnaud Régnier-Loilier examine la fréquence de ce mode de vie et les caractéristiques des personnes qui l'ont adopté de façon durable.

En France métropolitaine, environ une personne majeure sur trois ne vit pas en couple. Toutefois, ne pas vivre avec un ou une conjointe ne signifie pas pour autant être seul sur le plan amoureux. En France comme dans d'autres pays européens, environ un quart des personnes seules déclarent entretenir une « relation amoureuse stable » avec quelqu'un qui réside dans un autre logement [1]. Être ensemble sans vivre sous le même toit relève de différentes logiques. Pour certaines personnes, il s'agit d'un mode de vie conjugal à part entière, inscrit dans la durée. Pour d'autres, il s'agit d'une phase de fréquentation, sorte de « période d'essai », qui conduit *in fine* à la fin de la relation ou à un emménagement dans un logement commun [1]. Dans 9 cas sur 10, une relation cohabitante est précédée d'une période où les conjoints ne résident pas ensemble [2]. La durée de celle-ci peut toutefois varier selon l'âge auquel on rencontre son ou sa partenaire, ou encore dépendre de l'histoire conjugale et parentale de chacun.

L'enquête *Étude des parcours individuels et conjugaux* (Épic) (encadré ; [3]) permet d'estimer en France à la fois la part de personnes en couple non cohabitant aux différents âges de la vie, et la probabilité d'emménager sous le même toit à mesure que l'on avance dans la relation.

Être en couple non cohabitant, plus fréquent aux jeunes âges

Lors de l'enquête *Épic*, 22 % des 26-65 ans ne sont pas en couple, 72 % vivent en couple cohabitant et 6 % se déclarent « en couple avec quelqu'un qui ne vit pas dans le même logement », ce qui représente environ 1,8 million de personnes. Rapportée aux seules personnes en couple, la part des non-cohabitants représente 7 %.

Vivre chacun chez soi caractérise davantage la vie de couple des moins de 30 ans (figure 1). La part plus élevée d'hommes que de femmes en couple non cohabitant à ces âges tient au fait qu'au sein d'une union hétérosexuelle, les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes de 2,5 ans [4]. Aux jeunes âges, la non-cohabitation correspond le plus souvent à une première relation (parmi les 26-30 ans, 7 personnes sur 10 n'ont jamais vécu en couple cohabitant) et un certain nombre de prérequis sont attendus avant d'envisager la vie commune : estimer que la relation est suffisamment stable, avoir terminé ses études, disposer d'un emploi stable en sont quelques exemples. Mais la plupart d'entre eux ont pour perspective de s'installer avec leur partenaire : 68 % en ont l'intention d'ici deux ans, 12 % plus tard, 13 % sont indécis (tableau 1) ; seuls 7 % n'ont pas l'intention de vivre ensemble. Cette absence d'intention ne traduit pas nécessairement un attrait pour le couple

* Institut national d'études démographiques.

Tableau 1. Ancienneté de la relation non cohabitante (en années), intention de vivre ensemble (%) et vie de couple antérieure (%), par âge

	Ancienneté moyenne de la relation (en années)	% ayant l'intention de vivre ensemble dans les 2 ans	% ayant déjà vécu en couple cohabitait
26-30 ans	2,5	68	33
31-40 ans	3,6	55	62
41-50 ans	5,5	31	70
51-65 ans	10,9	22	75
Ensemble	6,1	41	62

Champ : Répondants de 26-65 ans en couple avec une personne qui réside dans un autre logement.
 Lecture : les 26-30 ans en couple non cohabitait vivent cette relation depuis 2,5 ans en moyenne ; 68 % d'entre eux ont l'intention de vivre avec leur partenaire dans les 2 ans ; 33 % ont déjà vécu en couple cohabitait par le passé.
 Source : Ined-Insee, Enquête *Épic*, 2013-2014.

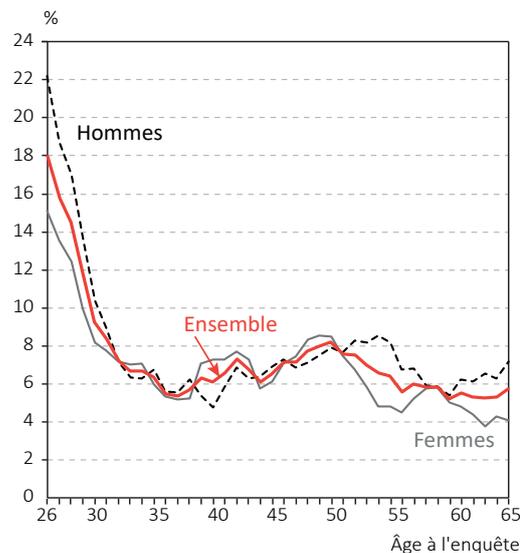
non-cohabitait, mais peut aussi révéler le fait que certains ne se projettent pas de manière durable dans leur relation. Aux jeunes âges, la non-cohabitation s'apparente ainsi à une « étape » du processus de mise en couple plus qu'à une forme d'union à part entière.

Être en couple chacun chez soi est plus rare passée la trentaine, avec un léger regain observé entre 45 et 55 ans, qui pourrait correspondre à l'engagement dans une nouvelle relation après une séparation. Après 30 ans, la non-cohabitation relève d'une autre logique que chez les jeunes. La relation est davantage inscrite dans la durée et la part de personnes ayant l'intention de vivre ensemble diminue avec l'âge. Les 31-40 ans sont dans une relation depuis 3,6 ans en moyenne, et 55 % d'entre eux ont l'intention de prendre un logement commun dans les 2 ans, tandis que parmi les 51-65 ans qui sont ensemble depuis près de 11 ans, seuls 22 % ont l'intention d'emménager sous le même toit. À ces âges, les non-cohabitants sont nombreux à avoir déjà vécu en couple (tableau 1) et n'aspirent plus nécessairement à une vie commune.

Un processus de mise en couple distinct selon les âges de la vie

De façon complémentaire à la situation de couple observée au moment de l'enquête, la figure 2 rend compte du processus plus ou moins long menant (ou non) à la cohabitation. Elle représente la probabilité d'avoir emménagé à chaque mois d'ancienneté de la relation, selon l'âge au début de la relation. Lorsque celle-ci a débuté entre 15 et 20 ans, elle tend à rester non cohabitante plus longtemps. Au bout de 2 ans, seules 48 % de ces unions sont devenues cohabitantes (contre 76 % de celles débutées entre 21 et 29 ans). Lorsqu'ils se sont rencontrés, la plupart de ces jeunes n'avaient jamais

Figure 1. Part de personnes en couple non cohabitait parmi l'ensemble des personnes en couple, par âge



Arnaud Régnier-Loilier, *Population & Sociétés* n° 566, INED, mai 2019.

Champ : Répondants de 26-65 ans en couple cohabitait ou non.
 Lecture : 22,2 % des hommes de 26 ans en couple le sont avec quelqu'un qui vit dans un autre logement (note : la proportion à un âge a correspond à la moyenne pondérée des proportions observées aux âges a-2, a-1, a, a+1, a+2).
 Source : Ined-Insee, Enquête *Épic*, 2013-2014.

vécu en couple (90 %). Dans 6 cas sur 10, l'un des deux au moins était étudiant, situation peu compatible avec l'emménagement ; dans 9 cas sur 10, l'un des deux au moins résidait encore chez ses parents. Pour ces personnes dont la relation a débuté à 20 ans ou avant, la probabilité d'être toujours en couple non cohabitait devient cependant très faible après 8 ans de relation (seuls 4 % ne cohabitait pas).

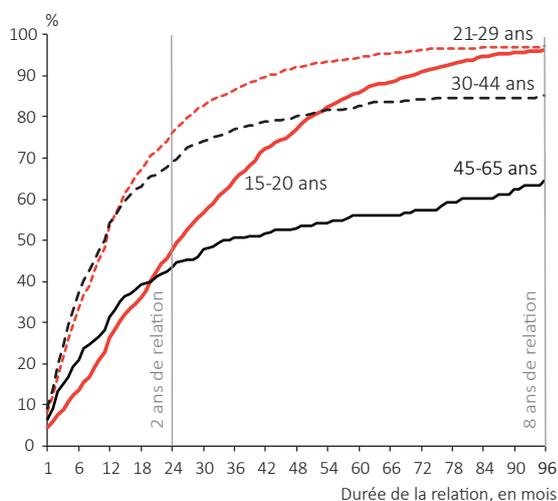
Par contraste, les relations engagées entre 30 et 44 ans tendent à devenir plus rapidement cohabitantes (lorsque leur relation débute, la majorité des partenaires ne sont plus en études et ont quitté le foyer parental) mais, *in fine*, nombre d'entre elles restent non cohabitantes : au bout de 8 ans, 15 % des partenaires ne vivent pas ensemble, proportion qui atteint 35 % pour des relations débutées entre 45 et 65 ans (figure 2). Il s'agit alors, dans bien des cas, de remises en couple après une séparation.

Une moindre propension à vivre ensemble parmi les séparés...

Si l'on se focalise à présent sur les personnes engagées dans une nouvelle relation⁽¹⁾ après une séparation, certaines caractéristiques de l'union précédente influent sur la propension à cohabiter (tableau 2). En premier lieu, le fait que l'un des deux partenaires, ou les deux, aient déjà été mariés augmente la probabilité de rester non coha-

(1) D'une union ayant donné lieu à une vie commune.

Figure 2. Probabilité d'avoir emménagé à chaque durée de relation (en mois), selon l'âge au début de la relation



Arnaud Régnier-Lollier, *Population & Sociétés* n° 566, INED, mai 2019.

Champ : Répondants de 26-65 ans en couple ou relation amoureuse non cohabitante.

Lecture : 24 mois après le début de la relation, 76 % des personnes ayant débuté leur relation entre 21 et 29 ans avaient emménagé ensemble (méthode de Kaplan-Meier).

Source : Ined-Insee, Enquête *Épic*, 2013-2014.

bitant. Après 2 ans de relation, elle est de 42 % si l'un et l'autre ont été mariés par le passé, contre 23 % si aucun ne l'a été. L'écart persiste après 5 ans de relation. Bien que le statut matrimonial antérieur soit en partie lié à l'âge (le fait d'avoir été marié est plus fréquent chez les personnes plus âgées, lesquelles tendent moins à emménager dans le cadre d'une nouvelle union), l'effet d'un précédent mariage demeure indépendamment de l'âge, en particulier pour les femmes⁽²⁾. Une histoire conjugale passée longue, marquée par un mariage, dont la séparation a pu être déstabilisante, peut s'accompagner d'une attitude de prudence dans le cadre de la nouvelle relation, contribuant à retarder la vie commune (le temps de vérifier la solidité de la relation, par peur de revivre une séparation qui a pu laisser des souvenirs douloureux) [5], voire à ne pas souhaiter s'y engager.

... liée à la présence d'enfants d'une précédente relation

Mais, plus que l'officialisation de l'union précédente, ce résultat s'explique surtout par la présence d'enfants, les unions mariées ayant été plus souvent fécondes (79 % des cas) que les unions libres (25 %). En effet, la probabilité d'être toujours non cohabitante après 2 ans de relation

(2) Tendance confirmée par un modèle de durée prenant notamment en compte l'âge [6].

Tableau 2. Probabilité (%) d'être toujours non-cohabitante après 2 et 5 ans de relation selon l'histoire matrimoniale et parentale des deux partenaires

	Probabilité d'être toujours non-cohabitante ...	
	... au bout de 2 ans	... au bout de 5 ans
Histoire matrimoniale		
Aucun n'a été marié	23	9
Seul l'homme a été marié	30	22
Seule la femme a été mariée	38	24
Les deux ont été mariés	42	28
Présence d'enfants d'une précédente relation		
Aucun n'a d'enfant	19	6
Seul l'homme a des enfants	26	16
Seule la femme a des enfants	33	19
Les deux ont des enfants	47	34
Histoire matrimoniale et présence d'enfants		
Aucun n'a été marié ni n'a eu d'enfant	19	4
L'un des deux (au moins) a été marié mais aucun n'a eu d'enfant	17	8
Aucun n'a été marié, l'un des deux (au moins) a eu des enfants	33	22
L'un des deux (au moins) a été marié et l'un des deux (au moins) a eu des enfants	41	27
Champ : Répondants de 26-65 ans ayant vécu en couple cohabitante par le passé, et étant dans une nouvelle relation – cohabitante ou non – au moment de l'enquête.		
Lecture : 2 ans après le début de leur relation, 23 % des partenaires n'ayant ni l'un ni l'autre été mariés auparavant sont toujours non cohabitants (fonction de survie, Kaplan-Meier).		
Source : Ined-Insee, Enquête <i>Épic</i> , 2013-2014.		

pour les partenaires n'ayant pas eu d'enfant auparavant varie peu, que l'un d'eux (ou les deux) ai(en)t été marié(s) (17 %) ou qu'aucun ne l'ait été (19 %) (tableau 2). De même, l'effet du mariage est de faible ampleur chez les partenaires ayant des enfants d'une précédente relation. C'est donc avant tout la présence d'enfants, plus que la forme de l'union précédente, qui freine l'installation sous le même toit. La probabilité de résider chacun chez soi après 2 ans de relation est de 47 % si les deux partenaires avaient chacun des enfants, contre 19 % si aucun n'en avait. La présence d'enfants chez un homme a un effet moindre que chez une femme. La résidence des enfants, plus souvent fixée chez la mère après une séparation, peut expliquer une partie de cette différence. Certaines mères font alors le « choix » de ne pas vivre avec leur nouveau partenaire afin d'éviter de perturber les enfants dont elles ont la charge [5]. Ne pas cohabiter permet ainsi de prévenir d'éventuelles relations conflictuelles liées à l'exercice de la beau-parentalité, qui pourraient se jouer à différents niveaux : soit entre les enfants et le beau-parent, en cas de mésentente entre eux ; soit entre les partenaires, en cas de divergence de points de vue quant à l'éducation des enfants et au rôle que peut jouer le beau-parent. À la priorité accordée au bien-être des enfants peut

Encadré. L'enquête Étude des parcours individuels et conjugaux (Épic)*

L'enquête *Épic* a été mise en place par l'Ined et l'Insee en 2013-2014 en France métropolitaine auprès de 7 825 femmes et hommes âgés de 26 à 65 ans vivant en logement ordinaire (hors institution). Elle permet de décrire la situation de couple des personnes au moment de l'enquête, à partir de la question suivante : « Êtes-vous actuellement en couple ? Oui, avec une personne qui vit dans le logement / Oui, avec une personne qui ne vit pas dans le logement / Non ». Par ailleurs, la dimension rétrospective occupe une place importante dans l'enquête *Épic*. Chaque relation de couple ou relation amoureuse importante au cours de la vie y est décrite. Différents jalons sont datés : début de la relation, emménagement, mariage, pacs, naissance des enfants, séparation, divorce (voir [3] pour une présentation détaillée). En raison du nombre trop limité de couples de même sexe dans l'enquête *Épic*, l'analyse ne tient pas compte de l'orientation sexuelle.



La revue *Population* vient de publier un numéro spécial (2019, n°1-2), « D'un couple à l'autre », présentant un ensemble de résultats issus d'*Épic* : mariage, homogamie, vie hors couple, deuxièmes unions, homo-bi sexualité, sont étudiés.

* L'enquête *Épic* a été réalisée avec le soutien de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques (Drees), de l'Agence nationale de la recherche (ANR, projet Cechic : Corpus pour l'étude de cent ans d'histoire du couple en France) et de iPOPs (Labex Individus, populations, sociétés).

s'ajouter une forme d'autocensure des parents séparés à se remettre en couple cohabitant.

La moindre propension à vivre ensemble de la part des partenaires ayant déjà des enfants tient aussi au fait que, de par leur situation de parents, nombre d'entre eux ne sont plus animés par le désir d'en avoir. Alors que la constitution d'une famille ne se conçoit guère en dehors d'une vie de couple cohabitant, l'absence de projet parental desserre au contraire l'injonction à partager le même logement.

Les moins diplômés tendent davantage à cohabiter

Outre l'histoire parentale antérieure, le milieu social joue sur le fait de vivre ou non ensemble. Un effet du niveau de diplôme apparaît notamment. Dans le cadre d'une nouvelle union, la probabilité d'emménager ensemble pour les non-titulaires du Bac est 30 % supérieure à celle des titulaires du Bac uniquement ; inversement, la propension à vivre ensemble est moindre en haut de l'échelle des diplômes [6].

Ces différences pourraient être le révélateur de conceptions socialement différenciées de la vie à deux, avec une moindre ouverture aux formes alternatives au couple « classique » pour les moins diplômés, tandis que les plus diplômés les investiraient davantage. Par ailleurs, les contraintes économiques, plus fortes en bas de l'échelle sociale, peuvent pousser les partenaires à habiter ensemble afin de réaliser certaines économies d'échelle qu'offre la vie commune (un seul loyer au lieu de deux, etc.). Conserver deux logements distincts nécessite en effet d'en avoir les moyens.

Références

- [1] RÉGNIER-LOILIER Arnaud, 2016, « Partnership trajectories of people in stable non-cohabiting relationships in France », *Demographic Research*, 35(40), p. 1169-1212.
- [2] COSTEMALLE Vianney, 2015, « Parcours conjugaux et familiaux des hommes et des femmes selon les générations et les milieux sociaux », in Insee (collectif), *Couples et familles*, Edition 2015, Paris, Insee, Insee références, p. 63-76.
- [3] RAULT Wilfried, RÉGNIER-LOILIER Arnaud, 2019, « Étudier les parcours individuels et conjugaux en France. Enjeux scientifiques et choix méthodologiques de l'enquête *Épic* », *Population*, 74(1-2).
- [4] DAGUET Fabienne, 2016, « De plus en plus de couples dans lesquels l'homme est plus jeune que la femme », *Insee première*, n° 1613.
- [5] DUNCAN Simon, CARTER Julia, PHILLIPS Miranda, ROSENEIL Sasha, STOILOVA Mariya, 2013, « Why do people live apart together? », *Families, Relationships and Societies*, 2(3), p. 323-338.
- [6] RÉGNIER-LOILIER Arnaud, 2019, « Nouvelle vie de couple, nouvelle vie commune ? Processus de remise en couple après une séparation », *Population*, 74(1-2).

Résumé

En France, être en couple sans vivre ensemble correspond le plus souvent à une étape du processus de formation d'une union plus qu'à un rejet de la vie de couple cohabitant, en particulier chez les jeunes. En revanche, pour les personnes séparées ayant déjà des enfants, conserver chacun son propre logement s'apparente davantage à une « alternative » au couple cohabitant, en permettant d'accéder à une nouvelle vie amoureuse mais desserrée des contraintes liées à la vie commune et garante de l'autonomie de chacun des partenaires.

Mots-clés

Couple, mariage, cohabitation, séparation, divorce, enquête *Épic*, France.